



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Julien TASTET (STADE MONTOIS RUGBY PRO) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Montois Rugby Pro / RC Narbonne Méditerranée du 25 août 2017 (J2 PRO D2), M. Julien TASTET est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le genou* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Julien TASTET avec le Stade Montois Rugby Pro, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 8 septembre 2017 inclus.

M. Julien TASTET sera donc requalifié à compter du 9 septembre 2017.

Patrick ARLETTAZ (USA PERPIGNAN) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre US Colomiers Rugby Pro / USA Perpignan du 27 août 2017 (J2 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres d'une semaine** à l'encontre de M. Patrick ARLETTAZ pour « *Contestations des décisions des officiels de match* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'USA Perpignan, cette interdiction s'étendra jusqu'au 10 septembre 2017 inclus. **M. Patrick ARLETTAZ pourra donc à nouveau accéder au banc de touche et au vestiaire d'arbitres à compter du 11 septembre 2017.**

La Commission a décidé de prononcer **une amende de 5 000 €** à l'encontre de l'USA Perpignan pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

Romain MANCHIA (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre US Dax Rugby Landes / RC Narbonne Méditerranée du 31 août 2017 (J3 PRO D2), M. Romain MANCHIA est suspendu **1 semaine** pour « *Cumul de 2 cartons jaunes lors d'une même rencontre* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Romain MANCHIA avec le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 8 septembre 2017 inclus.

M. Romain MANCHIA sera donc requalifié à compter du 9 septembre 2017.